

grante de la loi et le gouvernement a fait remise d'une créance due à la Couronne.

Je crains que le gouvernement, par cette illégalité, n'ait compromis gravement les chances que la province avait de réaliser une somme importante de ce fonds. Quelle réception notre brave Trésorier va-t-il recevoir des contribuables de nos pauvres municipalités rurales lorsqu'il ira leur demander l'argent qu'elles doivent à ce fonds? Après cette libéralité maladroite à l'égard de Québec, après cet abandon complet de la part du gouvernement en faveur des citoyens de notre bonne capitale, comment le gouvernement osera-t-il forcer Acton, Shefford, Granby, Roxton et autres townships de payer ce qu'ils doivent? La chose sera complètement impossible et la valeur de cette créance se trouve diminuée par là énormément.

Dans l'état de nos finances une semblable libéralité n'est pas seulement une maladresse, c'est encore un crime; et de ce crime nous tiendrons les ministres responsables; et si nous avons la faiblesse de leur pardonner, le peuple n'en fera pas autant et à notre égard et à celui du gouvernement.

BETTER TERMS.

Le trésorier a terminé son exposé financier en disant qu'il fallait augmenter les revenus de la province et que dans ce but le gouvernement allait demander à cette Chambre d'adopter une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, le priant de soumettre au Conseil Privé une demande d'augmentation de subsides; et de nous donner 80 cts par tête suivant la population de chaque décade, en commençant par celle de 1881, au lieu de la baser sur celle de 1861, comme le veut l'acte fédéral.

Cette demande, si elle était agréée, aurait pour effet de nous donner \$200,000 de plus par année.

Cette déclaration m'a bien surpris et elle surprendra le pays. Il y a peine trois semaines, que sur la discussion de l'adresse, je suggérais quelque chose dans ce sens-là; et j'ai été alors ridiculisé par l'honorable premier ministre qui déclarait cette politique dangereuse et prématurée.

Le gouvernement a changé d'opinion bien vite et cette volte-face subite prouve jusqu'à quel point nos ministres sont indécis et impuissants.

C'est d'ailleurs la continuation du système inauguré depuis le commencement de la session: système de reculades maladroit, faites sans dignité, sans réflexion et sans profit.

J'ai demandé au Trésorier s'il y avait quelque correspondance à ce sujet avec les autorités fédérales, et il a répondu que non. De sorte que cette idée est jetée en l'air, avec une légèreté incroyable et avec une imprudence coupable. Il est difficile de compromettre une grande idée et de mettre en danger tout un système avec plus de maladresse.

Il est évident d'abord que ce n'est pas \$200,000 qu'on devait demander au gouvernement, mais bien \$500,000. Il fallait adopter le système de \$1.00 par tête, suivi en fait dans presque toutes les petites provinces et non maintenir celui de 80 cts qui a été abandonné graduellement. Nous avons une population de 1,359,027 et nous recevons \$889,252, tandis qu'avec la subvention d'une piastre nous aurions eu \$1,359,000 ou un demi-million de plus, en chiffres ronds. Ce qui nous aurait mis à l'abri de tout accident dans l'avenir et aurait fait disparaître pour toujours le règne ruineux des déficits; ce que le Trésorier ne peut espérer obtenir avec ses \$200,000. Les comptes des subventions provinciales auraient dû pourtant mettre le gouvernement sur ses gardes. En les consultant il aurait pu voir les chiffres suivants :

Prince-
Nouvel
N.-Bru
Colomb
Manitol

T
C'est
tre par
réunies
delà d
vince p
velle E
portée

Mais
braves
car ils
compe
bord o
l'Union
et fut
diffère
lui fai
subver
protes
faire u
forcér
passer
quel l
de cet
menté
tir du

Qu
fre de
Vict.
à \$21
était

No
rio, r
car e
depu
donn
paye
que
de fe
deux
ch.
mill
ch.